

9 mai 2007

Prorogation de l'offre publique d'échange visant les unités composées chacune d'une action de la société
EUROTUNNEL SA et d'une action de la société EUROTUNNEL plc.

EUROTUNNEL

(Eurolist)

Il est rappelé que l'offre publique d'échange initiée par Groupe Eurotunnel SA (ci-après GET SA), visant les unités EUROTUNNEL, est actuellement ouverte depuis le 10 avril 2007 en application des dispositions de l'article 231-32 du règlement général (cf. D&I 206C0639 du 6 avril 2007).

En application de l'article 231-34 du règlement général, l'offre publique est prorogée en sorte que sa clôture intervienne le **21 mai 2007**.

Euronext Paris SA fera connaître par un avis les nouvelles dispositions applicables en suite de cette prorogation.
